

NOTE

à l'attention
de Monsieur le Ministre

Declassé par décision
du ministre de la Défense

N° 001287 du 19 MAR 2021

OBJET : Réunion de la mission parlementaire d'information sur le Rwanda.
Jeudi 25 juin 1998

La mission d'information a procédé aux auditions non publiques du Général HEINRICH, du Préfet DEWATRE et du Général DELORT.

Outre le Président, étaient notamment présents : Pierre BRANA : Jacques DESALLANGRE : René GALY-DEJEAN : François LAMY : François LONCLE : Jacques MYARD : Jean-Bernard RAIMOND : Michel VOISIN.

Audition du Général HEINRICH, Directeur du renseignement militaire (1992-1995)

Dans une très brève intervention, le Général HEINRICH a expliqué que les moyens d'investigation à la fois humains et techniques dont disposait la DRM au Rwanda lui avaient permis de bénéficier d'informations "d'un très bon niveau" sur l'évolution de la situation dans ce pays de juin 1992 à décembre 1993 (fin de l'opération Noroit). L'intervenant a souligné que les renseignements recueillis ont été régulièrement transmis aux autorités politiques et militaires. Il a également précisé qu'après le mois de décembre 1993 les informations obtenues avaient été d'une qualité moindre.

Les questions posées par les parlementaires ont porté sur :

- L'attentat du 6 avril 1994 : "On n'a jamais été sûr de rien... aucune certitude, sauf que ce sont des S.A.M.16, mais de là à savoir qui a tiré...". L'orateur a souligné qu'il n'avait pas été possible de faire des investigations sur place.

- Les photographies des missiles transmises par la Mission Militaire de Coopération : Le Général HEINRICH a déclaré "ne plus avoir d'élément précis en tête". La MMC ayant servi d'intermédiaire, il a suggéré que l'on interroge l'attaché de défense.

- L'appartenance de l'Adjudant-Chef DIDOT à la DRM : Après avoir déclaré qu'il ne donnerait "jamais le nom de quelqu'un qui a travaillé pour la DRM", l'intervenant a précisé qu'"à sa connaissance" l'Adjudant-Chef DIDOT n'avait pas appartenu à la DRM.

452

213 CENT

- Les effectifs, l'armement et la formation des combattants FPR : L'orateur a expliqué que le FPR disposait de SAM16 et qu'"on avait mis en garde notre armée de l'air". S'il s'est par ailleurs déclaré "surpris par la qualité et l'intelligence des actions conduites par le FPR" (infiltrations, pénétrations puis blocage des principaux axes), il a néanmoins souligné qu'il n'y avait jamais eu de preuve de l'encadrement de soldats FPR par des militaires étrangers.

- La recherche de renseignements en Ouganda : Le Général HEINRICH a affirmé que la DRM n'avait pas envoyé d'agent en Ouganda.

- Les méthodes d'archivage de la DRM : Le Général HEINRICH pense que les notes de synthèse ont pu être conservées. Il se montre en revanche beaucoup plus sceptique en ce qui concerne les notes d'informations quotidiennes.

- La série d'attentats perpétrés au Rwanda en 1992-1993 ; la distribution d'armes par le gouvernement rwandais à des milices civiles ; la livraison d'armes au Rwanda après avril 1994 ; le déclenchement de l'action des troupes du FPR avant l'attentat du 6 avril : faute d'information, l'intervenant a déclaré ne pas être en mesure de répondre à ces questions.

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 001287 du 19 MAR 2021

Audition du Préfet Jacques DEWATRE, Directeur de la DGSE

En introduction, le Préfet DEWATRE a affirmé que la DGSE répondait aux priorités du gouvernement "telles qu'il nous les fixe" et qu'en aucun cas elle ne pratiquait l'"auto-orientation". L'évolution de la situation dans la région des Grands Lacs ne constituant pas une priorité pour les autorités politiques, il a expliqué que la DGSE n'avait jamais eu de membre permanent au Rwanda avant le 20 juin 1994.

A partir du déclenchement de l'opération Turquoise, un agent de la DGSE "travaillant uniquement sur zone FPR" a été mis à la disposition du Général LAFOURCADE. L'intervenant a précisé que la DGSE avait travaillé de manière clandestine en utilisant "des moyens techniques". Il a ajouté qu'elle avait "traité" des sources très proches des autorités politiques locales (par exemple, une personne de l'entourage de Paul KAGAME pendant toute l'opération Turquoise).

A propos de l'attentat du 6 avril 1994, le Préfet DEWATRE a précisé que la DGSE avait pu envoyer quelqu'un "sur place" le 8 avril.

Il a reconnu que le missile retrouvé "portait un numéro [...] se rapprochant d'une série de missiles détenus par l'armée ougandaise à une lettre près". Il a néanmoins souligné qu'on ne possédait pas de preuve permettant d'identifier l'auteur de l'attentat.

L'orateur a par ailleurs expliqué que si la DGSE avait "toujours écrit que l'Ouganda aidait logistiquement le FPR [...], la présence d'unités ougandaises sur le terrain n'avait jamais été constatée". De même, bien que de l'armement libyen ait transité par l'Ouganda (cf. une note de la DGSE du 30 mai 1991), il n'existe "aucune preuve" d'une aide directe de la Libye au FPR.

Répondant aux questions des membres de la mission, le Préfet DEWATRE a approfondi un certain nombre de points :

- L'attentat du 6 avril 1994 : L'intervenant refuse de trancher entre la piste du FPR et celle des extrémistes hutus. Il n'accorde néanmoins "aucun crédit" à la thèse mettant en cause l'armée belge.

A propos des photographies des missiles transmises par la MMC, il a affirmé qu'elles "ne viennent pas de la DGSE. Nous sommes très sceptiques sur la sortie soudaine de ces photos".

Le Préfet DEWATRE a également déclaré qu'il lui semblait "qu'en février 1991 un missile de ce type avait été récupéré par l'armée rwandaise et présenté à l'Attaché de Défense de l'époque".

451

Pour ce qui regarde la liste des missiles sol-air en dotation dans l'armée ougandaise, l'intervenant n'a pas donné les sources ayant permis d'établir une telle liste. Il a simplement précisé que les renseignements ne dataient pas de 1994 mais avaient été obtenus récemment : la note a été écrite en janvier 1998 à la suite des déclarations du Professeur Filip REYNTJENS, selon lesquelles les services de renseignements militaires britannique, belge et américain lui avaient affirmé que les deux missiles sol-air ayant servi à abattre l'avion du Président rwandais provenaient d'un lot saisi en février 1991 par l'armée française en Irak et acheminé en France. Le Préfet DEWATRE a également ajouté que les services de ces trois pays avaient nié être à l'origine de ces informations.

Il a par ailleurs souligné "qu'on a su très vite par Dassault que l'avion n'avait pas de boîte noire".

- Le rôle exact du Capitaine BARIL sur la scène rwandaise : après avoir affirmé avec force "qu'on essaie de traiter [un tel type de personnage] avec la cuillère la plus longue possible", le Préfet DEWATRE a déclaré de manière quelque peu elliptique que "le Capitaine BARIL connaissait très bien Madame HABYARIMANA ainsi que Jean-Pierre HABYARIMANA. Après l'opération Amaryllis et jusqu'en août 1994, il n'était pas très loin d'eux..."

- L'équipage de l'avion du Président HABYARIMANA ne travaillait pas pour la DGSE et ne lui a fourni aucun renseignement.

Le Préfet DEWATRE a par ailleurs ~~démenti~~ ^{Déclassifié par décision} qu'un officier de la DGSE ait piloté un hélicoptère d'attaque au Rwanda.

N° 001287 du 19 MAR 2021

Audition du Général Dominique DELORT, COMOPS Noroît (février - mars 1993).

Le Général DELORT a rappelé qu'il avait été envoyé au Rwanda par l'Amiral LANXADE à la suite "de l'écroulement des FAR" devant l'offensive générale lancée par le FPR en février 1993. Sa mission première était d'assurer la sécurité des ressortissants français (récupération et exfiltration des Français se trouvant à Ruhengeri : protection de l'ensemble des ressortissants vivant au Rwanda).

"Parti pour quelques jours", le Général DELORT est en définitive resté 50 jours au Rwanda. "La bascule" a eu lieu le 20 février lorsque lui a été communiqué l'ordre d'assurer la protection des ressortissants français et étrangers "sur place". Renforcées à partir du 21 février, les troupes françaises vont également assurer un rôle de "conseil" auprès des FAR en évitant tout engagement direct : "le combat des FAR n'était pas le nôtre". Pour ce qui le concerne, l'intervenant a déclaré qu'il avait un entretien presque quotidien avec le Chef d'Etat-Major des FAR.

Le rétablissement progressif des FAR et la signature d'un cessez-le-feu ont permis le désengagement rapide des forces françaises dès la fin du mois de mars.

Répondant aux questions des parlementaires, le Général DELORT a décrit de manière très détaillée le dispositif militaire mis en place. Il a notamment expliqué qu'il avait installé des points de contrôle à l'entrée de la ville de Kigali. En attendant que la gendarmerie rwandaise soit en mesure d'assurer le relais, ces postes de contrôle furent occupés, pendant 24 ou 36 heures, par des soldats français.

Le Général DELORT a également précisé qu'il avait reçu à deux reprises la visite d'un officier américain, le Colonel "MARLEY". Ce dernier, attaché à l'équipe africaine du département d'Etat, semblait être **le "traitant" du Général KAGAME.**

Jean-Christophe LE MINH

450